

que nous avons en cet endroit, ils obéissent, prêtent et donnent conseils, renfort et aide, car tel est notre plaisir. »

XIV.

Lorsque la citadelle fut rasée, les citoyens s'occupèrent de fermer la ville du côté du Rhône, et pour cela ils firent tant de représentations, que M. d'Halincourt, alors gouverneur, dressa un procès-verbal ainsi conçu :

1610.—« Le prévôt des marchands et les échevins de ladite ville nous auraient démontré que ladite ville est déclose en divers endroits, voire les plus suspects et sur lesquels on a toujours su que les entreprises ont été faites au temps des troubles et en plusieurs autres lieux, où il y avait des murailles et bastions de terre ou revêtus. Lesdites murailles sont abattues et tombées en ruine de vieillesse et caducité du côté du Lyonnais et du côté du Rhône. Les fondements d'icelle sont pour la plupart emportés par la violence de ladite rivière, et, en l'un et l'autre côté, il y a plusieurs grandes ouvertures et brèches qui ne sont closes et fermées que de palissades, n'ayant été au pouvoir des corps communs de ladite ville de les pouvoir réparer, ni mettre en meilleur état, ayant été privée de ses anciens octrois que Sa Majesté a affecté depuis quelques années au rachat de ses domaines, lesquels octrois ont été de tout temps destinés et employés à faire et entretenir lesdites réparations, de sorte que, au moyen desdites ouvertures, les habitants qui ont la garde des portes et murailles sont contraints de faire plusieurs corps-de-garde et des rondes continuelles autour desdites murailles qui sont de grande étendue avec une grande perte de temps et incommodités de leurs affaires et dépenses extraordinaires ; il est à craindre que toute cette vigilance et labeur quel qu'il soit, fait avec un très grand soin et affection ne soit un assez suffisant moyen pour tenir la ville en sûreté et la conserver à l'obéissance du roi, comme est le desir commun du consulat et du général des habitants. »

M. d'Halincourt déclare ensuite que s'étant transporté près des